

### Annexe A - Choix du processus

	Dépense entre 2 000 \$ et 15 000\$	Dépense entre 15 000 \$ et 24 999 \$	Dépense entre 25 000 \$ du seuil d'appel d'offres public	Dépense de plus du seuil d'appel d'offres public
			Tout autre contrat	
<b>Choix du processus</b>	Contrat de gré à gré	Contrat de gré à gré	Contrat de gré à gré auprès d'offres de services de 2 fournisseurs ou +  ***Prévoir clauses contractuelles lors de travaux  <b>Rotation des fournisseurs</b>	SEAO  Le chef de division/directeur doit produire au conseil municipal un estimé écrit des dépenses réaliste et raisonnable incluant les taxes applicables
<b>Adjudication du contrat</b>	Bon de commande seulement	Adoption par <b>résolution</b> du conseil municipal	Adoption par <b>résolution</b> du conseil municipal	Adoption par <b>résolution</b> du conseil municipal
<b>Publication sur le site Internet SEAO et de la Ville</b>		Non	Oui	Oui

Afin de favoriser l'achat local, lorsque le processus choisi est celui de demande verbale de prix, le conseil municipal, le directeur général ou l'employé-cadre peut décider d'octroyer le contrat visé par cette procédure à un fournisseur local, lorsque la différence de prix entre le fournisseur de l'extérieur et le fournisseur local respecte l'échelle de prix suivante :

- de 0 \$ à 5 000 \$ : 20 %
- de 5 000 \$ à 15 000 \$ : 15 %
- de 15 000 \$ à 24 999 \$ : 10 %